



CLASSE PREPARATOIRE  
A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

MUSIQUE / INTERPRETATION

La Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES) est une formation préprofessionnelle proposée aux élèves inscrits en cycle spécialisé ou ayant validé le Diplôme d'Etudes Musicales (DEM).

La CPES relève du statut étudiant et donne accès aux aides du CROUS (bourses de l'enseignement supérieur, restauration et aide au logement) voir [www.crous-montpellier.fr](http://www.crous-montpellier.fr)

Le CRR de Montpellier Méditerranée Métropole accueille en 2019/20 :

- 178 élèves en cycle 3,
- 54 élèves en cycle spécialisé
- et 20 étudiants en classe Préparatoire / Musique Interprétation

## L'OBJECTIF

Préparer l'entrée dans un établissement d'enseignement supérieur : Conservatoire Supérieur (en France et à l'étranger) et Pôle Supérieur.

## LE CONCOURS D'ENTREE

Accès à la CPES par concours d'entrée pour les élèves inscrits en cycle spécialisé ou ayant validé le DEM.

Pour les candidatures externes, merci de justifier d'un niveau cycle spécialisé (attestation de scolarité attestant du niveau émanant du dernier établissement d'accueil).

Modalité du concours :

- Epreuve technique de la dominante (20 minutes minimum de programme libre)
- Formation Musicale (épreuve écrite mettant en évidence les capacités d'écoute et d'analyse)
- Entretien (portant sur le projet professionnel et les épreuves techniques (instrument et FM))

## LA DUREE

La CPES est un parcours de 2 ans (3<sup>e</sup> année sur avis du conseil pédagogique)

L'étudiant s'engage à présenter un concours d'entrée dans un établissement supérieur durant le cycle.

## INSCRIPTION rentrée 2021

Dossier d'inscription en téléchargement sur le site du CRR [www.conservatoire.montpellier3m.fr](http://www.conservatoire.montpellier3m.fr)

Dossier d'inscription à retourner au service scolarité au plus tard le 05 mai 2021

Tests d'entrée du 19 mai au 11 juin 2021

(calendrier des concours par discipline / en ligne en mars 2021)

## LES DISCIPLINES PROPOSEES

- Flûte traversière
- Hautbois
- Clarinette
- Basson
- Saxophone
- Cor
- Trompette
- Trombone
- Tuba
- Violon
- Alto
- Violoncelle
- Contrebasse
- Percussions
- Guitare
- Harpe
- Orgue
- Piano
- Chant

CLASSIQUE A CONTEMPORAIN

- Guitare
- Piano
- Batterie
- Saxophone
- Basse

JAZZ

- Direction d'orchestre
- Direction de chœur
- Formation musicale
- Analyse musicale
- Ecriture musicale
- Composition et informatique musicale
- Histoire de la Musique

ERUDITION

## L'ORGANISATION

Les études sont organisées en 4 semestres. Le parcours comprend un minimum de 750 heures d'enseignement réparti comme suit :

Modules d'enseignement	Cours	Durée/Hebd
<b>Module 1</b> Principal	Discipline dominante	Entre 1h15 et 5h
	Création/Improvisation	Stage ou cours régulier
	Master Class	3 journées minimum
<b>Module 2</b> Complémentaire de pratique	Pratiques collectives (orchestre / Musique de Chambre / Accompagnement)	3h/hebd. (variable)
	Culture Musicale (FM/Analyse/Histoire/Ecriture/Composition)	4h/hebd. (variable)
	Pratiques complémentaires (autre esthétique, autre discipline)	1h/hebd. minimum
<b>Module 3</b> Didactique/Métier	Pédagogie	3 journées (18h)
	Journées Métier	2 journées (12h)
	Immersion vie professionnelle	3 journées (18h)
<b>Module 4</b> Préparation aux concours	Récital	1 récital au minimum
	Epreuves « blanches »	A déterminer
	Préparation à l'entretien	Session en janvier et en avril

## SUIVI & EVALUATION

- Un suivi personnalisé et des points d'étape

Dès l'intégration en CPES, une rencontre entre l'étudiant, le professeur référent et le directeur des études permet d'élaborer le parcours et d'adapter le calendrier en fonction des concours en préparation.

- Le rôle du professeur référent

Le professeur référent est le professeur de la discipline dominante. Il est l'interlocuteur privilégié de l'étudiant. Il l'accompagne tout au long de son parcours, participe au point d'étape et l'accompagne dans la structuration de son projet.

- Les validations d'acquis antérieurs

Les acquis antérieurs (hors CRR) font l'objet d'une étude par le conseil pédagogique qui statue sur la validation dans le cadre du parcours CPES.

- Le livret de l'élève

Véritable « carnet de bord » de l'étudiant, ce livret notifie en détail les activités de l'étudiant durant son parcours en CPES. Ce livret est un outil de suivi, remis lors du premier point d'étape, complété par l'étudiant tout au long de son parcours et mis à la disposition des établissements supérieurs qui en font la demande.

## L'APRES CLASSE PREPARATOIRE

Chaque année de nombreux élèves du CRR de Montpellier Méditerranée Métropole réussissent avec succès les concours d'entrée d'établissements supérieurs et leur intégration dans le monde professionnel :

### **PALMARES MUSIQUE 2018 :**

**5 entrées** au CNSM

(Paris et Lyon)

**8 entrées** en pôle supérieur

**6 entrées** en conservatoire

supérieur étranger

**2 lauréats** en concours

d'orchestre

**2 lauréats** en concours

internationaux

### **PALMARES MUSIQUE 2019 :**

**3 entrées** au CNSM

(Paris et Lyon)

**5 entrées** en pôle supérieur

**4 entrées** en conservatoire

supérieur étranger

### **PALMARES MUSIQUE 2020 :**

**4 entrées** au CNSM

(Paris et Lyon)

**6 entrées** en pôle supérieur

**5 entrées** en conservatoires

supérieurs étrangers

**4 lauréats** de concours d'orchestre

**Pour tout complément d'information, veuillez contacter le directeur des études du CRR  
m.lepadan@montpellier3m.fr**